

l'économie dépend de l'industrie des pêches de l'adoption du projet de loi C-21 serait désastreux et pourrait mettre en péril la survie même de ces communautés.

Nous demandons donc que les propositions au Régime d'Assurance-Chômage en matière d'admissibilité et de durée des prestations ne soient pas retenues par le gouvernement. Nous demandons plutôt l'adoption d'une formule de calcul des prestations spécifiques à l'industrie de la transformation du poisson. Cette formule est absolument nécessaire pour tenir compte de la situation particulière des travailleurs de cette industrie.

Nous demandons aussi au gouvernement de prendre ses responsabilités en matière de formation et de libérer les ressources financières et matérielles nécessaires pour la mise en place d'un programme de formation de la main-d'oeuvre axé sur les besoins des travailleurs plutôt que sur les besoins de l'industrie.

Finalement notre syndicat tient à rappeler son appui aux réformes à caractère social que propose le gouvernement, nous croyons que celui-ci devrait aller de l'avant avec celles-ci. Nous tenons toutefois à réitérer qu'il nous apparaît inacceptable que le gouvernement fasse payer ces réformes aux sans-emplois en réduisant leurs bénéfices.